

PARCOURSUP : Rapport public d'examen des vœux 2025

Instruction du 11/09/2025 relative à la publication des rapports publics d'examen des vœux et à la mise à jour des données relatives au chef d'établissement

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio-postbac@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les personnels de direction en établissements d'accueil

Références :

- *Calendrier technique de la procédure - session 2025 MAJ 02/07/2025*
 - *Fil info PARCOURSUP du 26/08/2025 – mise à jour des données relatives au chef d'établissement*
 - *Fil info PARCOURSUP du 02/09/2025 – rapport public d'examen des vœux 2025*
 - *Note de cadrage PARCOURSUP – rapport public*
 - *Fiche technique PARCOURSUP – pas à pas remplir le tableau sur les CEV dans le rapport public*
-

Rapport public d'examen des vœux

L'interface de saisie du rapport public prévu par la décision du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020 et l'article D.612-1-5 du code de l'éducation est ouverte depuis le 1er septembre 2025 (menu « Paramétrage/Rapport public »).

Cela concerne chaque formation initiale inscrite sur la plateforme Parcoursup : publique ou privée, sélective ou non sélective, y compris les formations proposées par la voie de l'apprentissage (sauf si l'établissement a choisi de ne pas examiner les dossiers).

Nous vous rappelons la nécessité d'en réaliser la saisie pour chacune de vos formations au plus tard **le lundi 13 octobre 2025**, dernier jour avant la fermeture du site de gestion Parcoursup pour la campagne 2025.

La production de ce rapport constitue une obligation et une démarche de transparence sur les critères utilisés pour chaque formation. Une description précise et exhaustive des critères effectivement retenus et appliqués par la commission d'examen des vœux est attendue.

Le format de ce rapport évolue et s'enrichit encore cette année. Il vous sera demandé de renseigner depuis la rubrique « les critères utilisés en 2025 » les données relatives à :

- La prise en compte des enseignements de spécialité (baccalauréat général) de série (baccalauréat technologique) ou spécialités (baccalauréat professionnel) par la commission d'examen des vœux.
- Mieux connaître les critères utilisés par le CEV pour refuser une candidature.
- Confirmer la prise en compte par les CEV de la participation des lycéens à une cordée de la réussite pour les formations qui l'avaient indiqué dans leur paramétrage des critères généraux d'examen des vœux.

Le rapport engage chaque chef d'établissement qui en est signataire et il sera mis à disposition du public sur la plateforme Parcoursup session 2026 depuis la fiche de présentation de la formation. **Il doit également être publié sous un format exportable sur le site institutionnel de l'établissement.**

Remarque importante : quelle que soit la structuration des formations, le rapport public est toujours signé par le directeur ou le chef de l'établissement qui porte la formation d'inscription.

La note de cadrage et le tutoriel pour la saisie en ligne du rapport public de fin de procédure sont accessibles dans la rubrique "Documentation".

Mise à jour des données relatives au chef d'établissement

Il est nécessaire de mettre à jour au plus tôt sur le site de gestion Parcoursup de votre établissement les données relatives au chef d'établissement si celui-ci a changé depuis la rentrée scolaire 2025.

Cette information est essentielle afin de garantir la sécurité juridique des documents dont le chef d'établissement est signataire et garant. *En cas de recours contentieux, la compétence du signataire de ces documents est systématiquement vérifiée par le juge administratif.*

En cette fin de session, 2 types de documents sont concernés :

- Les rapports publics d'examen des vœux
- Les notifications de refus transmises aux candidats le 12 septembre (une notification pour chaque vœu refusé).

Sachant compter sur votre collaboration.

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil
Élisabeth BOYER